

Informez vous !



PLUi-HD En route pour l'Agglo de demain !

Les enjeux du territoire : activités économiques, emplois et mobilités

Un tissu économique de services qui s'affirme

Quelques grands employeurs du territoire

Les différentes mobilités



Retour sur les premières réunions publiques

Le 5 mars dernier, se sont tenues à Harly et à Clastres les premières réunions publiques sur le PLUi-HD.

Ces rencontres ont permis de partager le diagnostic et les objectifs de la démarche avec les habitants, et d'échanger avec les élus sur les enjeux et besoins du territoire.

► **Une seconde réunion publique est programmée à Harly et à Clastres le 24 avril 2019 à 18h00.**

La concertation dans l'élaboration du PLUi-HD

Le nouveau PLUi-HD est élaboré en concertation avec les habitants du territoire. Les élus ont tenu à associer pleinement l'ensemble des acteurs et la population locale en prévoyant plusieurs moyens d'information et lieux de débats tout au long de la démarche de PLUi-HD :



Retrouvez les actualités de l'élaboration du PLUi-HD grâce aux **articles** publiés dans les journaux locaux, le magazine **Agglo Mag**, sur les réseaux sociaux et le site **www.agglo-saintquentinois.fr**



Utilisez l'adresse **email** pour adresser vos remarques : **plui2020@casq.fr**



Pour écrire par voie postale, envoyez votre **courrier** à l'Agglo du Saint-Quentinois Consultation PLUi Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires 58, boulevard Victor Hugo BP 80352 - 02108 SAINT-QUENTIN CEDEX



Appelez **Agglo j'écoute** **03 23 06 30 06** Du lundi au vendredi 8h30 à 12h - 13h30 à 17h



Participez aux **réunions publiques** de présentation et d'échanges le : **24 avril 2019 à 18h00**, au pôle communautaire (rue du Château d'Eau) à **CLASTRES** et à la salle Léo Lagrange à **HARLY** (accès par la rue du Mil-lénaire)



Retrouvez les **registres** de concertation dans **vos mairies**, au **pôle communautaire** (rue du Château d'Eau) à CLASTRES et au **siège** de l'Agglo, 58 Boulevard Victor Hugo à SAINT-QUENTIN

Au programme

- Un PLUi pour nos 39 communes
- Les grands éléments du diagnostic
- Retour sur les moments forts des premières réunions publiques

De 19 à 39 : l'Agglo s'agrandit, le PLUi-HD s'élargit !!

Le PLUi est un document clé pour conduire le projet d'aménagement sur le territoire. Les dispositions qu'il contiendra façonneront progressivement notre Agglo et nos habitudes de vie.

L'élaboration de ce document stratégique est un véritable temps d'échanges et de démocratie locale, une occasion de confronter la vision des élus, des habitants et des experts, et de se nourrir de l'expérience de chacun.

La contribution et l'écoute du plus grand nombre sont essentielles à l'établissement d'un projet d'une telle envergure, qui constitue un enjeu global d'aménagement du territoire, pour mieux vivre ensemble demain. Cette deuxième lettre du PLUi-HD fait le point sur les différentes études réalisées pour mieux connaître notre territoire, et sur cette phase essentielle que représente votre participation.

Le Saint-Quentinois diagnostiqué

L'élaboration d'un diagnostic est la première étape de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme. Ce travail vise à analyser les caractéristiques du Saint-Quentinois en matière d'habitat, de population, d'économie, de cadre de vie et d'environnement.



82 750 habitants

Le territoire de l'Agglo compte 82 750 habitants dont plus de 2 sur 3 habitent à Saint-Quentin.

Depuis 2010, la stabilisation du niveau de la population fait suite à une diminution continue depuis 35 années.

De nouveaux enjeux se posent désormais : comment adapter les logements à une population âgée plus nombreuse ? Comment rendre le cœur de ville attractif pour les familles ? Comment préserver le cadre de vie ?



34 300 emplois

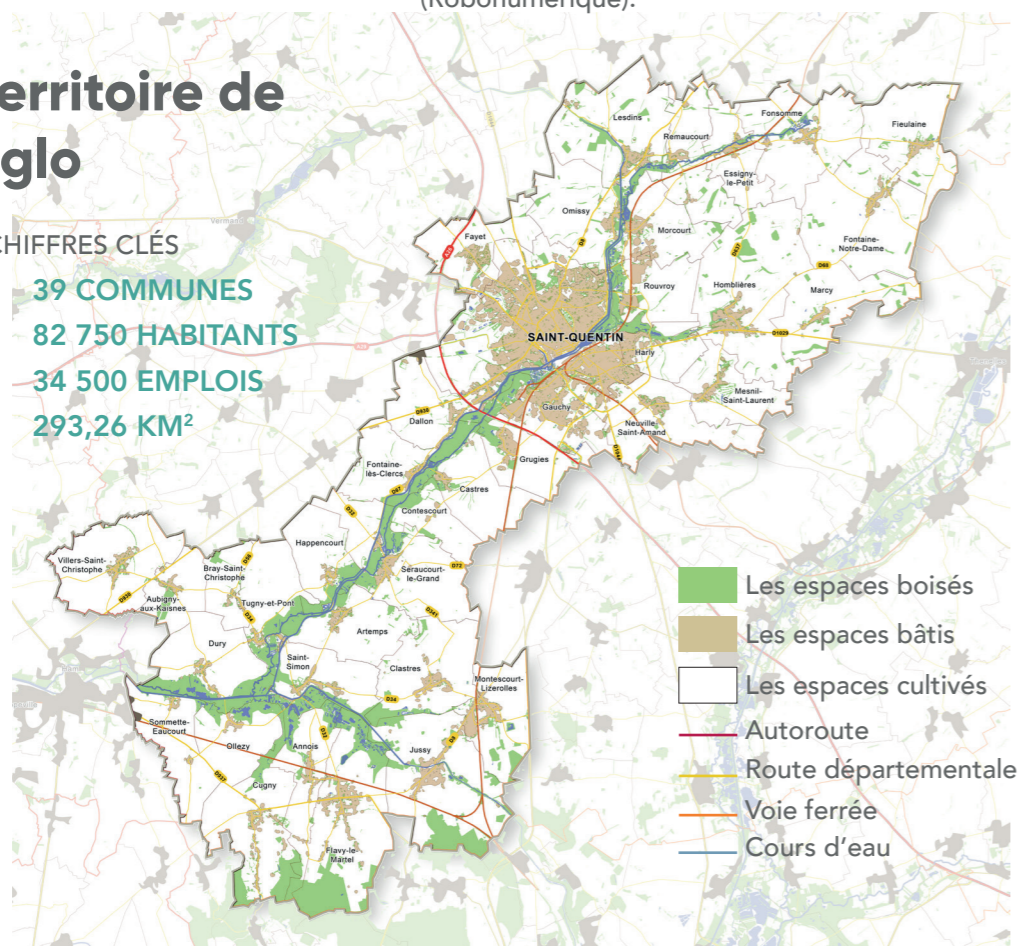
Les deux piliers économiques traditionnels du Saint-Quentinois (l'industriel et l'agriculture) connaissent actuellement des évolutions importantes avec les nouvelles technologies et les enjeux énergétiques.

L'organisation de notre territoire et son urbanisme doivent permettre d'accompagner les besoins des actions économiques existantes et aussi de valoriser de nouveaux relais de croissance économique, par exemple en soutenant des filières innovantes (Robonumérique).

Le territoire de l'Agglo

CHIFFRES CLÉS

- 39 COMMUNES
- 82 750 HABITANTS
- 34 500 EMPLOIS
- 293,26 KM²



Un nouveau document d'urbanisme commun pour les 39 communes de l'Agglo !

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est le document de planification et d'urbanisme commun à l'ensemble des communes de l'Agglo du Saint-Quentinois.

Le PLUi-HD est opposable à toutes les demandes d'occupation du sol tels que les permis de construire, les lotissements et les déclarations préalables de travaux.

A terme, le PLUi-HD remplacera les documents d'urbanisme en vigueur pour promouvoir une vision partagée de l'habitat, du développement économique et commercial, des mobilités, de la gestion des espaces agricoles et naturels.



Le diagnostic montre une évolution du parc de logements qui nécessite de mettre en œuvre des actions fortes : 10% de logements vacants, 12 communes présentent des logements au niveau de confort bas... Le plan local d'urbanisme comprend un volet « habitat » renforcé. Ce volet permettra de mettre en œuvre des actions concrètes en faveur de la reconquête de la qualité des logements, de l'adaptation pour le maintien à domicile des personnes âgées, l'amélioration de la performance thermique etc. La reconquête des logements des centres anciens est une priorité qui permettra de limiter les extensions de l'urbanisation et de préserver les espaces agricoles et naturels.



Les besoins en mobilité sont importants sur le territoire tant pour les déplacements domicile-travail que pour les études ou les loisirs.

Si 80% des déplacements domicile-travail se font en voiture, 1 ménage sur 4 habitant l'Agglo ne possède pas de véhicule motorisé.

Pour répondre aux besoins du territoire, le plan local d'urbanisme comprendra un plan de déplacements urbains précisant les actions retenues par les élus afin de faciliter les mobilités locales.



Préserver la qualité du cadre de vie et renforcer l'attractivité du territoire est un objectif prioritaire pour le plan local d'urbanisme.

L'affichage public (publicité, enseignes et pré-enseignes) fera l'objet d'une réglementation spécifique par l'élaboration d'un règlement local de publicité (RLP).

Le travail sur le PLUi-HD est prévu jusqu'à l'été 2019 et se poursuivra ensuite par une phase de consultations (second semestre 2019).

Le nouveau document d'urbanisme sera applicable en 2020 sur les 39 communes de l'Agglo.

Une phase de travail avec les élus et de concertation jusqu'à l'été 2019



Novembre 2018

Mars 2019

Juin 2019

Janvier 2020

Réalisation du diagnostic
Définition des enjeux

Projet d'aménagement
et de développement
durables (PADD)

Construction des
outils
réglementaires

Enquête publique/
Approbation

